

# Orange condamné pour un mot de passe raciste

On ne sait toujours pas ce qui est passé par la tête d'un employé d'Orange en utilisant un **mot de passe ouvertement raciste envers un client**. Habitant de Pessac (Gironde), le client, d'origine marocaine, de l'opérateur s'était vu **affublé du code d'accès « salearabe » alors qu'il rencontrait des soucis de connexion Internet**.

L'affaire remonte à décembre 2007, le client avait alors porté plainte contre **l'opérateur et son directeur de clientèle**. La justice a décidé de les condamner tous deux à **500 euros d'amendes et 8.000 en dommages et intérêts**. Le tribunal de police de Bordeaux vient de rendre sa décision alors qu' **Orange avait tenté de régler l'affaire à l'amiable en dédommageant le client avec 80 euros et trois mois d'abonnement gratuits**.

Le plaignant, Mohamed Zaïdi, s'est dit « *satisfait* » du jugement. Son avocat, maître Grégory Bellocq, a expliqué à l'AFP que « *la condamnation ne faisait aucun doute mais il est important que le préjudice de mon client ait été reconnu* » .

Le mot de passe insultant et raciste avait été communiqué à Mohamed Zaïdi par courrier alors qu'il rencontrait des problèmes de connexion Internet et qu'il avait des **démêlés avec sa [hotline](#)** . A l'audience, le représentant du ministère public, Jean-Louis Rey, a qualifié ce mot de passe de « *blessant, insultant et même diffamatoire* » . Une mauvaise publicité pour l'opérateur Orange.